

COMMUNE DE
VAL-DE-TRAVERS

UN AN DE SUCCÈS POUR NOTRE BIBLIOTHÈQUE !

La bibliothèque communale vient de passer le cap de sa première bougie avec réussite. En une année, elle a séduit une centaine de nouvelles adhérentes et de nouveaux adhérents attirant un public de plus en plus varié. La bibliothèque dispose du large réseau du Bibliobus, de quoi satisfaire tous les goûts : romans, polars, bandes dessinées, mangas, documentaires, périodiques, DVD, livres-audio et livres en gros caractères.

Pour mieux répondre aux besoins de la population, un nouvel ordinateur avec imprimante en libre accès est désormais accessible gratuitement.

Les horaires restent inchangés, avec une fermeture pour les fêtes de fin d'année du vendredi 20 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus. ●

Lundi	10 h – 12 h et 13 h – 18 h 30
Mardi	10 h – 12 h
Mercredi	10 h – 12 h et 13 h – 18 h 30
Jeudi	10 h – 12 h et 13 h – 16 h 30
Vendredi	10 h – 12 h

UN FRANC SUCCÈS POUR LA SOIRÉE 18-22 DE L'APPRENTISSAGE

Mercredi 20 novembre, le collège régional a accueilli la soirée 18-22 de l'apprentissage, un événement qui a permis de connecter 14 entreprises avec une trentaine de jeunes en fin de scolarité, pour un total de plus de 60 entretiens. Les jeunes ont pu se confronter à l'exercice des entretiens professionnels dans un cadre concret. Cette expérience leur a permis de mieux appréhender les attentes des recruteurs tout en mettant en valeur leurs forces et leurs compétences. Du côté des entreprises, les échanges ont été jugés riches et constructifs, offrant des perspectives intéressantes pour les deux parties.

Nous adressons donc nos remerciements aux entreprises participantes, aux organisateurs et aux enseignant(e)s qui ont soutenu les élèves dans la préparation de leurs dossiers. Cet événement témoigne de l'importance du lien entre le monde éducatif et les acteurs économiques locaux pour accompagner les jeunes vers leur avenir professionnel. ●

?

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DE FIN D'ANNÉE DES SERVICES COMMUNAUX

Durant les fêtes de fin d'année, les services seront fermés comme suit :

Du lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025, reprise des horaires habituels le lundi 6 janvier 2025 :

- **Guichet social régional**, rue des Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 44 00)
- **Contrôle des habitants**, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 00)
- **Protection de la population**, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 40)
- **espaceVal**, service de la culture, des loisirs et des sports, centrale de réservation et administration

Les horaires des infrastructures d'espaceVal sont disponibles sur : www.espaceval.ch/information-horaires-fin-dannee-2024-2025/

Retrouvez les horaires des autres services de l'administration sur notre site Internet : www.val-de-travers.ch

DÉCHIQUETAGE DES SAPINS DE NOËL

Afin de permettre le recyclage des sapins de Noël, le service des travaux publics organise une matinée de déchiquetage, **le samedi 11 janvier 2025 de 8 h à 11 h 30** au chauffage à distance (CAD), Grand-Rue 18b, à Couvet.

Si vous êtes intéressés par ce service, veuillez-vous rendre sur place avec votre sapin où un employé communal se tiendra à votre disposition pour la suite des opérations.

VŒUX DU CONSEIL COMMUNAL

2025

COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

LÀ OÙ LA TRADITION RENCONTRE LE SAVOIR-FAIRE

Le Conseil communal ainsi que l'ensemble du personnel communal vous adressent leurs meilleurs vœux pour 2025 et vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année !

(24/24)

ANNONCES

ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT POUR LES FORAINS LORS DES ÉDITIONS 2025-2027 DE L'ABBAYE DE FLEURIER

Le Conseil communal informe que l'emplacement de 2'500 m² pour les installations foraines (manèges, carrousels, etc.) lors de la fête de l'Abbaye de Fleurier est attribué sur la base de contrats spécifiques à durée déterminée. L'actuel contrat arrivant à échéance fin 2024, le Conseil communal invite les professionnels intéressés à participer aux prochaines éditions à proposer leurs services avant le 31 décembre 2024 à l'adresse suivante : Commune de Val-de-Travers, Protection de la population, Fête de l'Abbaye, Grand-Rue 38, 2108 Couvet. Les demandes écrites contiendront les éléments suivants : autorisation d'exploiter, type et superficie des manèges proposés.

À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI ?

Consultez nos offres d'emploi sous Facebook, NEMONews et www.val-de-travers.ch/page/offres-demploi

MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

Plus d'informations : www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique

Adresses	Dates limites oppositions	Bien-fonds	Descriptions
Couvet – Rue de la Flamme 41	30.12.2024	3005	Mur de soutènement
Couvet - Rue Max-Petitpierre	30.12.2024	3417 et 3418	8 villas individuelles
Saint-Sulpice - Quartier du Pont-de-la-Roche 2	30.12.2024	1564	Pompe à chaleur
Môtiers – Rue de la Golaye	6.01.2025	96	Création de 7 places de parc
Buttes – Champ-du-Noyer	6.01.2025	3104	Construction de 3 villas individuelles
Fleurier – Rue des Petits-Clos 21	6.01.2025	2625	Couvert bio climatique sur terrasse

NOUVEL AN

Règles fédérales concernant les feux d'artifice

Pour rappel, à l'approche du Nouvel An, le Conseil communal souhaite brièvement rappeler les règles en matière de feux d'artifice qui sont déterminées dans le règlement cantonal concernant les substances explosibles, du 5 novembre 1997. Ainsi, l'utilisation par des particuliers d'engins autorisés n'est pas soumise à autorisation lors de la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier. Les autres jours, le tir de feux d'artifice est interdit sans autorisation. Les abus pourront être sanctionnés par la police. ●

